

Arrêté n° DS 02-12-2024-39 portant délégation de signature
Karl JOULAIN, directeur d'Institut
Laurent DAVID, directeur du département FTC
Grégory ABADIAS, directeur-adjoint du département PMM
Marie-Laure DAVID, directrice-adjointe du département PMM
Mihai ARGHIR, directeur du département GMSC
Valery VALLE, directeur-adjoint du département GMSC
Geneviève ROBERT, responsable de l'administration et du pilotage
UPR PPRIME
IFR MPSIN

La présidente de l'université de Poitiers

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;

Définition :

La présente délégation de signature est l'acte juridique par lequel l'autorité administrative (la présidente de l'université, délégante), autorise un agent placé sous son autorité nommément désigné (le délégataire), à signer en son nom et pour son compte des décisions, actes et documents énumérés limitativement dans la délégation consentie. Le délégataire, ne disposant pas d'un pouvoir propre, ne peut pas subdéléguer sa signature.

La présidente de l'université demeurant toujours l'auteur de l'acte signé sur le fondement de la présente délégation de signature, le délégataire demeure sous son contrôle et sa responsabilité et doit pouvoir rendre compte, le cas échéant, de l'exercice de la délégation de signature confiée.

La délégante :

Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers

Conformément à la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024 portant élection de Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers.

Le délégataire principal :

Karl JOULAIN

Conformément à l'arrêté en date du 20 décembre 2019 portant nomination de Karl JOULAIN, directeur de l'UPR PPRIME, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le(s) délégataire(s) secondaire(s) :

(cf. article 3 - Absence et/ou empêchement)

Laurent DAVID

Conformément à l'arrêté en date du 22 janvier 2020 portant nomination de Laurent DAVID, directeur du département FTC de l'UPR PPRIME.

Et

Grégory ABADIAS

Conformément à l'arrêté en date du 17 mai 2023 portant nomination de Grégory ABADIAS, directeur-adjoint du département PMM de l'UPR PPRIME.

Et

Marie-Laure DAVID

Conformément à l'arrêté en date du 17 mai 2023 portant nomination de Marie-Laure DAVID, directrice-adjointe du département PMM de l'UPR PPRIME.

Et

Mihai ARGHIR

Conformément à l'arrêté en date du 22 janvier 2020 portant nomination de Mihai ARGHIR, directeur du département GMSC de l'UPR PPRIME.

Et

Valery VALLE

Conformément à l'arrêté en date du 22 janvier 2020 portant nomination de Valery VALLE, directeur-adjoint du département GMSC de l'UPR PPRIME.

Et

Geneviève ROBERT

Conformément à l'acte d'affectation en date du 21 mars 2018 de Geneviève ROBERT au poste de responsable de l'administration et du pilotage de l'UPR PPRIME, à compter du 1^{er} mai 2018.

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Karl JOULAIN, directeur de l'UPR PPRIME, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents suivants :

- Les ordres de mission en France, en outre-mer et à l'étranger des personnels et des personnalités extérieures, ainsi que des étudiants uniquement lorsqu'ils sont en mission de représentation de l'établissement ;

Article 2 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Karl JOULAIN, directeur de l'UPR PPRIME, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes suivants :

- Les actes d'engagement juridique et de certification du service fait des dépenses dans la limite d'un montant de 5 000 euros HT ;
- Les actes d'engagement juridique des ordres de mission et des frais de mission (valideur budgétaire dans Notilus), dans la limite d'un montant de 5 000 euros HT ;

Article 3 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Karl JOULAIN, directeur de l'UPR PPRIME, et dans la limite de leurs attributions, délégation est donnée à Laurent DAVID, directeur du département FTC de l'UPR PPRIME, à Grégory ABADIAS, directeur-adjoint du département PMM de l'UPR PPRIME, à Marie-Laure DAVID, directrice-adjointe du département PMM de l'UPR PPRIME, à Mihai ARGHIR, directeur du département GMSC de l'UPR PPRIME, à Valery VALLE, directeur-adjoint du département GMSC de l'UPR PPRIME, et à Geneviève ROBERT, responsable de l'administration et du pilotage, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents mentionnés aux articles 1 et 2 ;

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au recteur-chancelier et entre en vigueur le jour de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 10/12/24

Le délégataire principal,

Karl JOULAIN



Fait à Poitiers le 2 décembre 2024

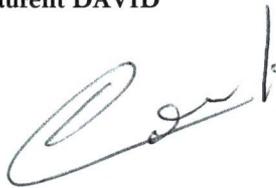
La présidente de l'université,

Virginie LAVAL



Le(s) délégué(e)s secondaire(s),

Laurent DAVID



Grégory ABADIAS



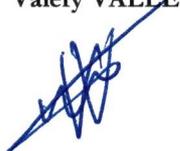
Marie-Laure DAVID



Mihai ARGHIR



Valery VALLE



Geneviève ROBERT



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

13/10/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.